



COMPTE-RENDU

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 18 septembre 2014

Le Conseil de la Communauté de l'agglomération dijonnaise s'est réuni le **jeudi 18 septembre 2014** à 18 h 30 à l'Hôtel de la Communauté du Grand Dijon, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain MILLOT.

Membres titulaires présents :

M. Alain MILLOT	M. Abderrahim BAKA	M. Patrick ORSOLA
M. Pierre PRIBETICH	Mme Stéphanie MODDE	M. François NOWOTNY
M. Jean ESMONIN	Mme Françoise TENENBAUM	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Patrick CHAPUIS	Mme Christine MARTIN	Mme Florence LUCISANO
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Danielle JUBAN	M. Jean DUBUET
M. Rémi DETANG	Mme Lê Chinh AVENA	M. Gaston FOUCHERES
Mme Catherine HERVIEU	Mme Hélène ROY	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. José ALMEIDA	M. Georges MAGLICA	M. Jacques CARRELET DE LOISY
M. Jean-François DODET	Mme Sladana ZIVKOVIC	Mme Céline TONOT
M. François DESEILLE	M. Jean-Yves PIAN	M. Jean-Philippe MOREL
M. Michel JULIEN	Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Nicolas BOURNY
M. Frédéric FAVERJON	Mme Anne ERSCHENS	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Didier MARTIN	M. Laurent BOURGUIGNAT	Mme Corinne PIOMBINO
M. Dominique GRIMPRET	Mme Catherine VANDRIESSE	M. Jean-Louis DUMONT
M. Michel ROTGER	M. François HELIE	M. Patrick BAUDEMONT
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Chantal OUTHIER	Mme Anaïs BLANC
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Emmanuel BICHOT	M. Damien THIEULEUX
M. André GERVAIS	M. Édouard CAVIN	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Benoît BORDAT	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Anne DILLENSEGER	Mme Sandrine RICHARD	M. Gilbert MENUT
M. Charles ROZOY	M. Thierry FALCONNET	Mme Noëlle CAMBILLARD
M. Jean-Claude GIRARD	Mme Louise BORSATO	M. Cyril GAUCHER
M. Patrick MOREAU	M. Louis LEGRAND	

Membres suppléants avec voix délibératives présents :

M. Dominique SARTOR

Membres titulaire absents :

M. Alain HOUPERT	Mme Colette POPARD pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
M. Hervé BRUYERE	M. François REBSAMEN pouvoir à M. Alain MILLOT
M. Roland PONSAA	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à Mme Badiaâ MASLOUHI
	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
	M. Joël MEKHANTAR pouvoir à M. Jean-Patrick MASSON
	Mme Nuray AKPINAR-ISTIKUAM pouvoir à M. Georges MAGLICA
	Mme Claudine DAL MOLIN pouvoir à M. Jean ESMONIN
	M. Jean-Frédéric COURT pouvoir à M. Dominique SARTOR

COMMUNICATIONS

Conformément à l'article L 2121-145 du Code général des collectivités territoriales, Madame Anaïs BLANC a été désigné comme secrétaire de séance.

En application des articles L 5211-10 et L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil en date du 17 avril 2014, M. MILLOT a porté à la connaissance des conseillers des actes passés en vertu de la délégation reçue du Conseil. Le Conseil donne acte au Président.

ARRÊTÉS

- **le 24/04/2014** : Arrêté délégations de fonctions aux Vices-Président (Monsieur Pierre PRIBETICH, Monsieur Jean ESMONIN, Monsieur Patrick CHAPUIS, Madame Nathalie KOENDERS, Monsieur Rémi DETANG, Madame Catherine HERVIEU, Monsieur José ALMEIDA, Monsieur Jean-François DODET, Monsieur François DESEILLE, Madame Colette POPARD, Monsieur Michel JULIEN, Monsieur Frédéric FAVERJON, Monsieur Didier MARTIN, Monsieur Dominique GRIMPRET, Monsieur Michel ROTGER)
- **le 25/04/2014** : Délégation de signature à M. Philippe BERTHAUT pour toutes questions relatives à l'administration de la Communauté d'agglomération dijonnaise
- **le 25/04/2014** : Arrêté de délégation de signature à Monsieur LERCH pour les bons de commande jusqu'à 4 000€ hors taxes
- **le 25/04/2014** : Arrêté de délégation de signature à Monsieur GOICHON pour les bons de commande jusqu'à 4 000€ hors taxes
- **le 27/05/2014** : Arrêté de délégation de fonctions aux conseillers délégués (M. MASSON, Mme MASLOUHI, M. GERVAIS, M. BORDAT, Mme DILLENSEGER, M. ROZOY, M. GIRARD, M. MOREAU, M. BAKA) - Modificatif n°1 à l'arrêté du 24 avril 2014
- **le 27/05/2014** : Arrêté de délégation de signature à Monsieur ROUMILHAC - Modificatif n°1 à l'arrêté du 25 avril 2014
- **le 27/05/2014** : Arrêté fixant les tarifs du réseau des transports en commun de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise à compter du 1er juillet 2014
- **le 13/06/2014** : Arrêté de délégation de signature des bons de commande jusqu'à 4000 € hors taxes à Monsieur PIROCCA - Modificatif n°1 à l'arrêté du 25 avril 2014

CONVENTIONS

- **le 08/04/2014** : Convention d'occupation précaire entre le Grand Dijon et Dijon Habitat ;

MARCHÉS

- **le 06/05/2014** : Entretien des espaces verts et maintenance de la plateforme du Tramway - Marché n°2014042FM00000 - Lot n°2 passé avec la société TARVEL
- **le 05/05/2014** : Entretien des espaces verts et maintenance de la plateforme du Tramway - Marché n°2014041FM00000 - Lot n°1 passé avec la société ISS ESPACES VERTS
- **le 21/03/2014** : Marché subséquent n°4 n° 2014031AS027140000 «sites rue de Sully et avenue de Langres » pour un montant de 47.122,40 euros TTC passé avec la société PENNEQUIN JOBARD
- **le 21/03/2014** : Marchés subséquents n°3 n°2014030AS027140000 « Sites Epirey et Mozart » pour un montant de 43.869,28 euros TTC passé avec la société PENNEQUIN JOBARD
- **le 21/03/2014** : Marché Subséquent n°2 n°2014029AS027140000 « Site halle marché de gros rue de Skopje » 89.520,00 euros TTC passé avec la société VIGOT
- **le 21/03/2014** : Marché Subséquent n°1 n°2014028AS027140000 « site bâtiment industriel 4 Bd Eiffel à Longvic » 119.040,00 euros TTC passé avec la société VIGOT pour un montant de 99 200,00 €
- **le 21/03/2014** : « Accord-Cadre travaux de déconstruction de bâtiments situés sur l'agglomération dijonnaise » n°2014027AD MAPA passé avec la société VIGOT- PENNEQUIN/JOBARD - CUENOT DEMAT - RUDO CHANTIER - MICHEL/LORIN - EST DEMOLITION/ARCHES
- **le 24/03/2014** : Cimetière Intercommunal de Dijon Mirande - Prestations d'insertion et de qualifications professionnelles: activités d'exhumation et de tri des déchets verts (article 30) passé avec la société SDAT. Marché n°2014026AM. Montant maximum annuel: 10 000 € TTC
- **le 13/03/2014** : Vérifications réglementaires par un bureau de contrôle - LOT 5 passé avec la société APAVE. Marché n°2014021FM

- le **13/03/2014** : Vérifications réglementaires par un bureau de contrôle - LOT 4 passé avec la société QUALICONSLT. Marché n°2014020FM
- le **13/03/2014** : Vérifications réglementaires par un bureau de contrôle - LOT 2 passé avec la société APAVE. Marché n°2014020FM
- le **18/03/2014** : Vérifications réglementaires par un bureau de contrôle - LOT 1 passé avec la société BUREAU VERITAS. Marché n°2014018FM
- le **03/03/2014** : Marché subséquent 5 n°2014017AS12412 à l'accord-cadre 201212124AD00000000 passé avec la société ANTALIS pour un montant de 19 482,00 €
- le **06/03/2014** : Maintenance et évolutions de la téléphonie - lot 2 (CA) passé avec la société ORANGE. Marché n°2014016FM
- le **06/03/2014** : Maintenance et évolutions de la téléphonie - lot 1 (CA) passé avec la société INEO COM CENTRE EST. Marché n°2014015FM
- le **17/02/2014** : Réalisation d'une étude de faisabilité relative à la création d'un dispositif Energie/Habitat d'information et d'accompagnement du public du territoire du Grand Dijon passé avec la société OPUS 3 pour un montant de 24 400,00 €. Marché n°2014014AM
- le **21/02/2014** : Accord-cadre Communication n°2014011FM - Lot n°2 : Organisation d'inaugurations et réunions publiques passé avec la société STRATEGIC EVENT/ EMA EVENEMENTS/ EASY SONO/ JOUR J ORGANISATION.
- le **20/02/2014** : Accord-cadre Communication n°2014010FM - Lot n°1: Conception et exécution graphique passé avec la société JMP&Associés/ UN BRIN GRAPHIK/ AMT/ TEMPS REEL/ DIGITAL CONCEPT.
- le **17/02/2014** : Interventions, rondes et gardiennage dans divers bâtiments et sites, marché n°2014006FM passé avec la société EURO TRANS SECURITE
- le **17/02/2014** : Appel d'offres fourniture de véhicules de collecte des déchets ménagers n°2014004FM - Lot n°8 passé avec la société GEESINKNORBA pour un montant de 401 400,00 €
- le **04/03/2014** : Prestation de publicité et achat de places pour la saison sportive 2013/2014 - Club STADE DIJONNAIS pour un montant de 24 950,00 €. Marché n°2013231FM000000000
- le **01/03/2014** : Prestation de publicité et achat de places pour la saison sportive 2013/2014 - Club DBHB pour un montant de 107 098,44 €. Marché n°2013230FM000000000
- le **03/03/2014** : Prestation de publicité et achat de places pour la saison sportive 2013/2014 - Club DFCO pour un montant de 296 453,59 €. Marché n°2013229FM000000000
- le **28/02/2014** : Prestation de publicité et achat de places pour la saison sportive 2013/2014 - Club CDB pour un montant de 40 400,00 €. Marché n°2013228FM000000000
- le **03/03/2014** : Prestation de publicité et achat de places pour la saison sportive 2013/2014 - Club pour un montant de 495 013,55 €. Marché n°2013232FM000000000

CONTENTIEUX

- le **12/05/2014** : Mandat donné à Maître Arnaud Brultet pour la constitution de partie civile au nom de la Communauté d'agglomération et pour défendre ses intérêts dans quatre dossiers relatifs à des agressions subies par des agents de Divia-Keolis :
 - dossier c/Janot Jean-Claude
 - dossier c/Giacobbi Angeline
 - dossier c/Chaieb Marwan
 - dossier c/Chair Sliman et Djilali

CONCESSIONS CINÉRAIRES				
A compter du	Titulaire	N° de concession	Durée (années)	Montant
07/03/14	Mme Amandine GIRAUD	1759	15	225,00 €
08/03/2014	Mme Jeanne ROTTMANN	245-A	15	159,00 €
08/03/2014	M Frank MAUHERHAN	257-A	15	159,00 €
11/03/2014	Mme Danielle MOUGINE	1761	15	225,00 €
11/03/2014	M Horlando BLANCO	1760	15	365,00 €
12/03/2014	M Gilbert GAY	306	15	1 009,00 €
13/03/2014	M Marcel CONRAD	42-A	30	2 207,84 €
14/03/2014	Mme Sophie JARY	1762	15	159,00 €
15/03/2014	Mme Christiane FASSIO	307	50	2 932,00 €
18/03/2014	M Boualem BENTURKI	1763	30	317,00 €
19/03/2014	Mme Odile JEANNIN	1764	15	159,00 €
19/03/2014	Mme Liliane PERDRY	1765	15	365,00 €
19/03/2014	M Jean Louis NERRY	308	15	1 009,00 €
20/03/2014	Mme Jacqueline GARRET	259-A	15	365,00 €
21/03/2014	Mme Noëlle Maisieres	250-A	30	317,00 €
21/03/2014	M Jean-Pierre BOIN	309	50	2 932,00 €
25/03/2014	M Roger JEANDEL	1218-A	15	87,18 €
26/03/2014	M Christian TOULOUSE	241-A	15	156,00 €
28/03/2014	Mme Joëlle Billard	1766	30	317,00 €
30/03/2014	Mme Madeleine OUDIN	310	50	2 142,00 €
31/03/2014	Mme Geneviève GERARDOT	255-A	30	730,00 €
31/03/2014	Mme Marie CHEVALLIER	1767	30	317,00 €
04/04/2014	Mme Lucette ALZAMORA	029-A	15	1 009,00 €
04/04/2014	Mme Simone LEGROS	311	30	1 344,00 €
05/04/2014	Mme Mauricette GOURIER	1768	15	225,00 €
07/04/2014	M Patrick STAMENKOVIC	198-A	30	1 826,00 €
09/04/2014	Mme Michèle SAIVE	1769	30	450,00 €
10/04/2014	Mme Marie-Alix SAUTEL	278-A	30	317,00 €
12/04/2014	Mme Mireille CHENU	1770	30	450,00 €
12/04/2014	M Jean-Luc FRACCHIA	1771	15	636,00 €
16/04/2014	M Fabrice BIANCARDI	1772	30	317,00 €
16/04/2014	Mme Paulette GIBOT	312	6	404,00 €
22/04/2014	Mme Edith LORO	253-B	15	175,30 €
22/04/2014	Mme Nicole BAUDRY	1773	15	159,00 €
22/04/2014	Mme Christelle MARION	313	6	348,00 €
23/04/2014	Mme Anne-Marie HENRY	260-A	15	365,00 €

23/04/2014	M Albin CHANUSSOT	1774	15	159,00 €
24/04/2014	Mme Annie ROSSIGNEUX	263-A	15	365,00 €
24/04/2014	Mme Catherine ENGEL	1775	15	159,00 €
28/04/2014	M Alain JURET	314	30	1 826,00 €
02/05/2014	Mme Amapola LUQUE	1776	15	365,00 €
05/05/2014	Mme Nadine LASALLE	1777	15	636,00 €
05/05/2014	M René CARILLON	1778	30	317,00 €
06/05/2014	M Laurent RUGWISA	315	15	869,00 €
06/05/2014	M Michel CURIEN	1779	50	1 218,00 €
07/05/2014	M Gérard GOLDENBERG	316	30	1 949,00 €
07/05/2014	M Philippe BRUN	1780	50	1 218,00 €
12/05/2014	M Georges GABEUR	1781	15	636,00 €

~~~~~

### **1. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Compte administratif 2013 - Budget principal et budgets annexes - Retrait de la délibération du 26 juin 2014 et adoption d'une nouvelle délibération**

LE CONSEIL DÉCIDE À LA MAJORITÉ :

- **de retirer** la délibération du 26 juin 2014 intitulée « Compte administratif 2013 - Budget principal et budgets annexes » ;
- **d'approuver** le compte administratif 2013 annexé à la délibération pour l'ensemble de la comptabilité principale et celle des budgets annexes ;
- **d'arrêter** les restes à réaliser qui seront repris au budget supplémentaire au titre du Budget Principal aux sommes de : 13 609 460,03 € en dépenses et 353 000,00 € en recettes ;
- **d'arrêter** les restes à réaliser qui seront repris au budget supplémentaire au titre du Budget Annexe de la DPI et des DASRI à la somme de 13 050,00 € en dépenses ;
- **d'arrêter** les restes à réaliser qui seront repris au budget supplémentaire au titre du Budget Annexe des Transports Publics Urbains à la somme de 1 832 063,97 € en dépenses ;
- **d'arrêter** les restes à réaliser qui seront repris au budget supplémentaire au titre du Budget Annexe du Crématorium à la somme de 19 446,50 € en dépenses ;
- **d'arrêter** les restes à réaliser qui seront repris au budget supplémentaire au titre du Budget Annexe du Groupe Turbo-Alternateur à la somme de 190 147,81 € en dépenses ;
- **d'arrêter** les restes à réaliser qui seront repris au budget supplémentaire au titre du Budget Annexe de l'Assainissement à la somme de 455 491,02 € en dépenses ;
- **d'arrêter** les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau joint en annexe.

SCRUTIN : POUR : 60                      ABSTENTION : 6  
                  CONTRE : 8                    NE PREND PAS PART AU VOTE : 1  
                  DONT 10 PROCURATIONS

### **2. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Décision modificative n° 1 - Budget principal et budgets annexes**

LE CONSEIL DÉCIDE À LA MAJORITÉ :

- **d'adopter** les mouvements budgétaires mentionnés ci-dessus, selon le détail joint en annexe à la présente délibération.

SCRUTIN : POUR : 63                      ABSTENTION : 6  
                  CONTRE : 7                    NE SE PRONONCE PAS : 0  
                  DONT 10 PROCURATIONS

### **3. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Taxe sur les surfaces commerciales - Modulation du coefficient multiplicateur**

LE CONSEIL DÉCIDE À LA MAJORITÉ :

- **de fixer** le coefficient multiplicateur applicable à la Taxe sur les Surfaces Commerciales à 1,20 à compter du 1er janvier 2015 ;
- **d'autoriser** le Président à prendre toutes les mesures et signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre et à l'exécution de cette délibération.

SCRUTIN : POUR : 61                      ABSTENTION : 4  
                  CONTRE : 11                    NE SE PRONONCE PAS : 0  
                  DONT 11 PROCURATIONS

**4. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Commission locale d'évaluation des charges transférées - Désignation des membres et adoption d'un règlement intérieur**

LE CONSEIL DÉCIDE À LA MAJORITÉ :

- **d'approuver** la composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT), telle que précisée dans l'annexe jointe à la présente délibération ;
- **d'approuver** le règlement intérieur de la CLECT annexé à la présente délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre et à l'exécution de cette délibération.

SCRUTIN : POUR : 71                      ABSTENTION : 3  
              CONTRE : 2                    NE SE PRONONCE PAS : 0  
*DONT 11 PROCURATIONS*

**5. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Désignation des représentants de la Communauté de l'agglomération dijonnaise au sein d'organismes extérieurs – compléments**

LE CONSEIL DÉCIDE À LA MAJORITÉ :

- **de procéder** aux désignations des représentants au sein de la Mission climats de Bourgogne.

SCRUTIN : POUR : 70                      ABSTENTION : 4  
              CONTRE : 2                    NE SE PRONONCE PAS : 0  
*DONT 11 PROCURATIONS*

**6. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Adoption du Règlement Intérieur de la Communauté d'Agglomération Dijonnaise**

LE CONSEIL DÉCIDE À LA MAJORITÉ :

- **d'adopter** le règlement intérieur de l'assemblée délibérante de la Communauté de l'agglomération dijonnaise, ci-joint.

SCRUTIN : POUR : 71                      ABSTENTION : 0  
              CONTRE : 5                    NE SE PRONONCE PAS : 0  
*DONT 10 PROCURATIONS*

**7. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Modifications statutaires - Transformation de la Communauté d'agglomération du Grand Dijon en Communauté urbaine**

LE CONSEIL DÉCIDE À LA MAJORITÉ :

- **de transformer** la Communauté d'agglomération du Grand Dijon en Communauté urbaine ;
- **d'adopter** les statuts dans la rédaction ainsi proposée ;
- **d'autoriser**, en conséquence, Monsieur le Président du Grand Dijon à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

SCRUTIN : POUR : 65                      ABSTENTION : 4  
              CONTRE : 6                    NE SE PRONONCE PAS : 0  
*DONT 8 PROCURATIONS*

**8. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Protection sociale complémentaire des agents de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise – Risque prévoyance – Mise en place d'une participation de l'employeur**

**LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :**

- en application du décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011, **de mettre en place** une participation de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise au financement de la protection sociale complémentaire – risque prévoyance – de ses agents à compter du 1er janvier 2015 ;
- **de fixer** le montant de la participation à 7,50 € brut mensuel par agent et décide de le revaloriser au 1er janvier de chaque année sur la base de la valeur du SMIC en vigueur à cette date ;
- **de dire** que les dépenses à engager seront prélevées sur les crédits des budgets successifs.

SCRUTIN : POUR : 73                      ABSTENTION : 0  
                  CONTRE : 0                      NE SE PRONONCE PAS : 0  
*DONT 9 PROCURATIONS*

**9. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Convention avec l'Education nationale pour l'accès des agents à l'Entreprise d'Entraînement Pédagogique**

**LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :**

- **d'établir** un partenariat avec l'Education Nationale afin de permettre à nos agents de bénéficier d'un accès à cette structure dans le cadre de leur réorientation professionnelle ;
- **d'autoriser** le Président à signer avec l'Education Nationale une convention établissant les bases de ce partenariat ;
- **d'autoriser** le Président à signer toute pièce administrative nécessaire à l'application de cette mesure.

SCRUTIN : POUR : 73                      ABSTENTION : 0  
                  CONTRE : 0                      NE SE PRONONCE PAS : 0  
*DONT 9 PROCURATIONS*

**10. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Exploitation du crématorium de l'agglomération dijonnaise - Délégation de service public - Avenant n° 1 à la convention d'affermage**

**LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :**

- **d'approuver** le projet d'avenant n°1 à la convention de délégation du service public d'exploitation du crématorium de l'agglomération dijonnaise annexé au présent rapport ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'agglomération dijonnaise, l'avenant définitif, et tous actes et documents à intervenir pour l'application de ces décisions.

SCRUTIN : POUR : 73                      ABSTENTION : 0  
                  CONTRE : 0                      NE SE PRONONCE PAS : 0  
*DONT 9 PROCURATIONS*

**11. POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT ET URBANISME Subvention d'investissement au groupe ENVIE**

**LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :**

- **de mandater** le Président pour signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- **d'approuver** le versement d'une subvention de 5 000 € à l'association ENVIE ;
- **d'inscrire et de prélever** les crédits nécessaires sur les budgets 2014 de la Communauté de l'agglomération dijonnaise.

SCRUTIN : POUR : 73                      ABSTENTION : 0  
                  CONTRE : 0                      NE SE PRONONCE PAS : 0  
                  *DONT 9 PROCURATIONS*

**12. POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT ET URBANISME Subvention 2014 au Conseil Départemental d'Accès au droit de Côte d'Or**

**LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :**

- **de mandater** le Président pour signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- **d'approuver** le versement d'une subvention de 3 000 € au Conseil Départemental d'Accès au Droit ;
- **d'inscrire et de prélever** les crédits nécessaires sur les budgets 2014 de la Communauté de l'agglomération dijonnaise.

SCRUTIN : POUR : 73                      ABSTENTION : 0  
                  CONTRE : 0                      NE SE PRONONCE PAS : 0  
                  *DONT 9 PROCURATIONS*

**13. POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT ET URBANISME Subvention à la Ville de Chenôve**

**LE CONSEIL DÉCIDE À LA MAJORITÉ :**

- **d'approuver** le versement d'une subvention de 3 000 € à la Ville de Chenôve ;
- **d'inscrire et de prélever** les crédits nécessaires sur les budgets 2014 de la Communauté de l'agglomération dijonnaise.

SCRUTIN : POUR : 71                      ABSTENTION : 2  
                  CONTRE : 0                      NE SE PRONONCE PAS : 0  
                  *DONT 9 PROCURATIONS*

**14. POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT ET URBANISME Avis sur le Plan Local d'Urbanisme arrêté de Bretenière**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'émettre** un avis favorable au projet de PLU arrêté de la commune de Bretenière.

SCRUTIN : POUR : 73                      ABSTENTION : 0  
                  CONTRE : 0                      NE SE PRONONCE PAS : 0  
                  *DONT 9 PROCURATIONS*

**15. POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT ET URBANISME ZAC "Parc d'Activités de Beauregard" - Intervention de l'EPFL des Collectivités de Côte d'Or**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de solliciter** l'intervention de l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) des Collectivités de Côte-d'Or pour la maîtrise foncière des propriétés comprises dans les tranches d'aménagement ultérieures de la ZAC « Parc d'Activités de Beauregard », au titre du volet thématique « Développement économique », en fonction des opportunités amiables qui se présenteront ou par exercice du droit de préemption urbain, sur délégation de celui-ci ;
- **de s'engager** à respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'intervention de l'EPFL et notamment la durée de portage, les conditions financières et la garantie de rachat des biens ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'agglomération dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier et notamment les conventions opérationnelles établies par l'EPFL lors de chaque acquisition.

SCRUTIN : POUR : 73                      ABSTENTION : 0  
                  CONTRE : 0                      NE SE PRONONCE PAS : 0  
                  *DONT 9 PROCURATIONS*

**16. POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT ET URBANISME « Zone d'aménagement concerté Ecoparc Dijon-Bourgogne » - Convention tripartite de transfert de domanialité de voie départementale entre la Communauté de l'agglomération dijonnaise, la Ville de Saint-Apollinaire et le Conseil Général de la Côte d'Or**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le projet de convention de transfert de domanialité de voie départementale annexé, entre la Communauté de l'agglomération dijonnaise, la Ville de Saint-Apollinaire et le Conseil Général de la Côte d'Or ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer cette convention et accomplir toutes formalités subséquentes à la bonne exécution de la présente décision ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à réaliser des modifications de détail ne remettant pas en cause l'économie générale de la convention.

SCRUTIN : POUR : 73                      ABSTENTION : 0  
                  CONTRE : 0                      NE SE PRONONCE PAS : 0  
                  *DONT 9 PROCURATIONS*

**17. POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT ET URBANISME « Zone d'aménagement concerté Ecopôle Valmy » - Création d'un échangeur sur la rocade Georges Pompidou - Convention entre le département de la Côte d'Or, la Communauté d'agglomération dijonnaise et la Société Publique d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise relative au financement**

**LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :**

- **d'approuver** le projet de convention annexé, entre la Communauté d'agglomération dijonnaise, la SPLAAD et le Conseil Général de la Côte d'Or ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer cette convention et accomplir toutes formalités subséquentes à la bonne exécution de la présente décision ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à réaliser des modifications de détail ne remettant pas en cause l'économie générale de la convention.

SCRUTIN : POUR : 73                      ABSTENTION : 0  
                  CONTRE : 0                    NE SE PRONONCE PAS : 0  
                  *DONT 9 PROCURATIONS*

**18. POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT ET URBANISME Contrat AmbitionS Côte d'Or - Avenant n°1**

**LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :**

- **d'approuver** le projet d'avenant n°1 au contrat « AmbitionS Côte d'Or » annexé, entre la Communauté d'agglomération dijonnaise et le Conseil Général de la Côte d'Or ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer cet avenant et accomplir toutes formalités subséquentes à la bonne exécution de la présente décision ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à réaliser des modifications de détail ne remettant pas en cause l'économie générale de la convention.

SCRUTIN : POUR : 73                      ABSTENTION : 0  
                  CONTRE : 0                    NE SE PRONONCE PAS : 0  
                  *DONT 9 PROCURATIONS*

**19. POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT ET URBANISME Dijon - 3 avenue du Drapeau - Acquisition d'un appartement**

**LE CONSEIL DÉCIDE À LA MAJORITÉ :**

- **d'acquérir** sur Mme Vallée-Luc – 8 rue Henry Chambelland – 21000 Dijon, un appartement libre d'occupation, situé au 2ème étage, constituant les lots 12 et 8 de l'immeuble en copropriété 3 avenue du Drapeau à Dijon, cadastré section AS n°58 ;
- **de dire** que cette acquisition interviendra moyennant le montant total de 110 500 € ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'agglomération dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 71                      ABSTENTION : 2  
                  CONTRE : 0                    NE SE PRONONCE PAS : 0  
                  *DONT 9 PROCURATIONS*

**20. POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT ET URBANISME Dijon - 61 avenue du Drapeau et 17 boulevard de Brosses - Cession par voie d'adjudication - Engagement de la procédure**

LE CONSEIL DÉCIDE À LA MAJORITÉ :

- **de procéder** à la cession de l'appartement situé 61 avenue du Drapeau à Dijon, d'une surface de 112 m<sup>2</sup>, constituant les lots 14, 15, 2, 8 et 22 de la copropriété cadastrée section AS n° 18, ainsi que des locaux situés 17 boulevard de Brosses à Dijon, d'une surface de 107 m<sup>2</sup>, constituant les lots 17 et 32 de la copropriété cadastrée section EW n° 186 ;
- **de dire** que ces cessions interviendront dans le cadre d'une procédure d'adjudication amiable volontaire, moyennant une mise à prix de 182 000 € hors frais de vente et d'adjudication, avec possibilité de baisse lors de l'adjudication, pour le logement 61 avenue du Drapeau et une mise à prix de 170 000 € hors frais de vente et d'adjudication, sans possibilité de baisse de prix, pour les locaux 17 boulevard de Brosses, étant précisé que les frais de vente et d'adjudication seront à la charge de l'adjudicataire et qu'une somme d'un montant égal à 5 % du prix de mise en vente devra faire l'objet d'une consignation préalable entre les mains du notaire, par toute personne désirant enchérir ;
- **de dire** qu'il sera procédé à ces adjudications par l'intermédiaire de Maître Ludovic Baut – notaire associé – 52 boulevard Carnot – 21000 Dijon ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'agglomération dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ces dossiers et Monsieur le Trésorier à percevoir le produit de ces ventes.

SCRUTIN : POUR : 69

ABSTENTION : 4

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

*DONT 9 PROCURATIONS*

**21. POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT ET URBANISME Dijon - 66 avenue Jean Jaurès - Réalisation d'un programme d'habitat à loyer modéré - Cession d'un tènement foncier bâti par promesse synallagmatique de vente à Orvitis**

LE CONSEIL DÉCIDE À LA MAJORITÉ :

- **d'autoriser** la cession à ORVITIS, 17, boulevard Voltaire - 21000 Dijon, d'un tènement foncier bâti, libre d'occupation, de 372 m<sup>2</sup>, situé 66, avenue Jean Jaurès à Dijon, cadastré section DN n° 94, moyennant le prix total et définitif de 82 560 € HT, correspondant à 120 € HT le m<sup>2</sup> de surface de plancher, sur la base d'un programme de construction prévisionnel de 688 m<sup>2</sup> de surface de plancher. Le prix de vente sera majoré, le cas échéant, de la taxe sur la valeur ajoutée, au taux en vigueur le jour de la signature de l'acte de vente et il sera versé intégralement à la signature de l'acte ;
- **de dire** qu'il sera procédé à cette cession par promesse synallagmatique de vente, puis par acte administratif ;
- **d'autoriser** d'une part, Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'agglomération dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier et d'autre part, Monsieur le Trésorier à percevoir le produit de la vente.

SCRUTIN : POUR : 71

ABSTENTION : 2

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

*DONT 9 PROCURATIONS*

**22. POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT ET URBANISME Habitat à loyer modéré -  
Demande de garantie d'emprunt - ICF Sud-Est Méditerranée : construction de 16 logements  
(10 PLUS, 5 PLAi), 16 rue Edmé Verniquet à Dijon**

LE CONSEIL DÉCIDE À LA MAJORITÉ :

- **d'accorder** à ICF Sud-Est Méditerranée la garantie financière de la Communauté de l'agglomération dijonnaise pour le remboursement de deux prêts d'un montant total de 1 457 509 €, se décomposant en un prêt PLUS de 1 076 072 € et d'un prêt PLAi de 381 437 € à contracter auprès de la Caisse des Dépôts pour le financement de la construction de 16 logements situés 16 rue Edmé Verniquet à Dijon. Les caractéristiques principales de ces prêts figurent en annexe de la présente délibération ;
- **de dire** que la garantie de la Communauté de l'agglomération dijonnaise est accordée pour la durée totale de ces prêts, à hauteur de 100 % de leur montant ;
- **de dire** que, au cas où l'emprunteur ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles dues par lui en principal, intérêts, intérêts de retard, indemnités, frais et accessoires, la Communauté de l'agglomération dijonnaise s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, à la première demande de la Caisse des Dépôts, sans opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à intervenir au contrat de prêt correspondant qui sera établi avec ICF Sud-Est Méditerranée et la Caisse des Dépôts, et à signer la convention de garantie annexée à la présente délibération ainsi que tout acte utile à la bonne exécution de cette décision.

SCRUTIN : POUR : 69                      ABSTENTION : 2  
                    CONTRE : 2                      NE SE PRONONCE PAS : 0  
                    DONT 9 PROCURATIONS

**23. POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT ET URBANISME Habitat à loyer modéré -  
Demande de garantie d'emprunt - ICF Sud-Est Méditerranée : acquisition VEFA de 27  
logements PLS, "Vert Cerise" 15 C rue Jacques Prévert à Chevigny-St-Sauveur**

LE CONSEIL DÉCIDE À LA MAJORITÉ :

- **d'accorder** à ICF Sud-Est Méditerranée la garantie financière de la Communauté de l'agglomération dijonnaise pour le remboursement d'un prêt PLS d'un montant de 2 356 695 €, à contracter auprès de la Caisse des Dépôts pour le financement de l'acquisition en VEFA de 27 logements situés « allée Vert Cerise » 15 C rue Jacques Prévert à Chevigny-Saint-Sauveur. Les caractéristiques principales de ce prêt figurent en annexe de la présente délibération ;
- **de dire** que la garantie de la Communauté de l'agglomération dijonnaise est accordée pour la durée totale de ce prêt, à hauteur de 100 % de son montant ;
- **de dire** que, au cas où l'emprunteur ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles dues par lui en principal, intérêts, intérêts de retard, indemnités, frais et accessoires, la Communauté de l'agglomération dijonnaise s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, à la première demande de la Caisse des Dépôts, sans opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à intervenir au contrat de prêt correspondant qui sera établi avec ICF Sud-Est Méditerranée et la Caisse des Dépôts, à signer la convention de garantie annexée à la présente délibération ainsi que tout acte utile à la bonne exécution de cette décision.

SCRUTIN : POUR : 71                      ABSTENTION : 0  
                    CONTRE : 2                      NE SE PRONONCE PAS : 0  
                    DONT 9 PROCURATIONS

**24. POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT ET URBANISME Habitat à loyer modéré - Demande de garantie d'emprunt - LOGIVIE : acquisition-amélioration de 10 logements (7 PLUS, 3 PLAi), 10 rue Philippe de Rouvres à Dijon**

LE CONSEIL DÉCIDE À LA MAJORITÉ :

- **d'accorder** à LOGIVIE la garantie financière de la Communauté de l'agglomération dijonnaise pour le remboursement de quatre prêts d'un montant total de 919 143 €, se décomposant en un prêt PLAi de 265 381 €, d'un prêt PLAi « foncier » de 94 461 €, d'un prêt PLUS de 310 018 € et d'un prêt PLUS « foncier » de 249 283 € à contracter auprès de la Caisse des Dépôts pour le financement de l'acquisition-amélioration de 10 logements situés 10 rue Philippe de Rouvres à Dijon. Les caractéristiques principales de ces prêts figurent en annexe de la présente délibération ;
- **de dire** que la garantie de la Communauté de l'agglomération dijonnaise est accordée pour la durée totale de ces prêts, à hauteur de 100 % de leur montant ;
- **de dire** que, au cas où l'emprunteur ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles dues par lui en principal, intérêts, intérêts de retard, indemnités, frais et accessoires, la Communauté de l'agglomération dijonnaise s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, à la première demande de la Caisse des Dépôts, sans opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à intervenir au contrat de prêt correspondant qui sera établi avec LOGIVIE et la Caisse des Dépôts, et à signer la convention de garantie annexée à la présente délibération ainsi que tout acte utile à la bonne exécution de cette décision.

SCRUTIN : POUR : 69                      ABSTENTION : 0  
                  CONTRE : 4                    NE SE PRONONCE PAS : 0  
                  DONT 9 PROCURATIONS

**25. POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT ET URBANISME Habitat à loyer modéré - Demande de garantie d'emprunt - ICF Sud-Est Méditerranée : acquisition VEFA de 32 logements (20 PLUS, 8 PLAi, 4 PLS), "Résidence Kennedy" 9 rue des Normaliens Fusillés et leurs Camarades à Dijon**

LE CONSEIL DÉCIDE À LA MAJORITÉ :

- **d'accorder** à ICF Sud-Est Méditerranée la garantie financière de la Communauté de l'agglomération dijonnaise pour le remboursement de trois prêts d'un montant total de 2 588 391 €, se décomposant en un prêt PLUS de 1 849 338 €, d'un prêt PLAi de 482 806 € et d'un prêt PLS de 256 247 €, à contracter auprès de la Caisse des Dépôts pour le financement de l'acquisition en VEFA de 32 logements situés « Résidence Kennedy » 9 rue des Normaliens Fusillés et leurs Camarades à Dijon. Les caractéristiques principales de ces prêts figurent en annexe de la présente délibération ;
- **de dire** que la garantie de la Communauté de l'agglomération dijonnaise est accordée pour la durée totale de ces prêts, à hauteur de 100 % de leur montant ;
- **de dire** que, au cas où l'emprunteur ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles dues par lui en principal, intérêts, intérêts de retard, indemnités, frais et accessoires, la Communauté de l'agglomération dijonnaise s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, à la première demande de la Caisse des Dépôts, sans opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à intervenir au contrat de prêt correspondant qui sera établi avec ICF Sud-Est Méditerranée et la Caisse des Dépôts, et à signer la convention de garantie annexée à la présente délibération ainsi que tout acte utile à la bonne exécution de cette décision.

SCRUTIN : POUR : 69                      ABSTENTION : 2  
                  CONTRE : 2                    NE SE PRONONCE PAS : 0  
                  DONT 9 PROCURATIONS

**26. POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT ET URBANISME Habitat à loyer modéré - LOGIVIE - Demande de subventions PLH : construction de 23 logements (16 PLUS, 7 PLAi), 46 boulevard des Bourroches à Dijon**

LE CONSEIL DÉCIDE À LA MAJORITÉ :

- **d'attribuer** à LOGIVIE – *13 rue des Docks - BP 538 – 58005 NEVERS cedex-*, pour l'opération de construction de 23 logements collectifs (16 PLUS, 7 PLAi), situés 46 boulevard des Bourroches à Dijon, **deux subventions d'un montant total de 337 500 €**, établies en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention communautaire :
  - 208 000 € au titre des PLUS,
  - 129 500 € au titre des PLAi.
- **de dire** que ces dépenses seront prélevées sur le crédit ouvert au budget de l'exercice en cours et exercices suivants ;
- **de dire** que l'attribution de ces subventions est subordonnée à la justification, par LOGIVIE, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 69                      ABSTENTION : 2  
                    CONTRE : 2                      NE SE PRONONCE PAS : 0  
                    DONT 9 PROCURATIONS

**27. POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT ET URBANISME Habitat à loyer modéré - DIJON HABITAT : demande de subventions PLH : acquisition-amélioration de 8 logements (5 PLUS, 3 PLAi), 101 boulevard Joffre à Dijon**

LE CONSEIL DÉCIDE À LA MAJORITÉ :

- **d'attribuer** à DIJON HABITAT – *2 bis rue Maréchal Leclerc – BP 87027 – 21070 DIJON cedex-*, pour l'opération d'acquisition-amélioration de 8 logements collectifs (5 PLUS, 3 PLAi), situés 101 boulevard Joffre à Dijon, **deux subventions d'un montant total de 143 500 €**, établies en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention communautaire :
  - 77 500 € au titre des PLUS,
  - 66 000 € au titre des PLAi.
- **de dire** que ces dépenses seront prélevées sur le crédit ouvert au budget de l'exercice en cours et exercices suivants ;
- **de dire** que l'attribution de ces subventions est subordonnée à la justification, par DIJON HABITAT, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 71                      ABSTENTION : 0  
                    CONTRE : 2                      NE SE PRONONCE PAS : 0  
                    DONT 9 PROCURATIONS

**28. POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT ET URBANISME Habitat à loyer modéré - DIJON HABITAT - Demande de subventions PLH : construction de 17 logements (12 PLUS, 5 PLAi), 4 et 6 rue de Maupassant et 2 avenue de Langres à Dijon**

**LE CONSEIL DÉCIDE À LA MAJORITÉ :**

- **d'attribuer** à DIJON HABITAT – 2 bis rue Maréchal Leclerc - BP 87027 – 21070 DIJON cedex-, pour l'opération de construction de 17 logements collectifs (12 PLUS, 5 PLAi), situés 4/6 rue Guy de Maupassant / 2 avenue de Langres à Dijon, **deux subventions d'un montant total de 248 500 €**, établies en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention communautaire :
  - 156 000 € au titre des PLUS,
  - 92 500 € au titre des PLAi.
- **de dire** que ces dépenses seront prélevées sur le crédit ouvert au budget de l'exercice en cours et exercices suivants ;
- **de dire** que l'attribution de ces subventions est subordonnée à la justification, par DIJON HABITAT, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 69                      ABSTENTION : 0  
                  CONTRE : 4                    NE SE PRONONCE PAS : 0  
                  DONT 9 PROCURATIONS

**29. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE Dijon - Marché de Gros - 5/7 rue Docteur Stein - Acquisition des locaux et des droits aux baux emphytéotiques**

**LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :**

- **d'acquérir** sur les consorts Roret, les locaux situés à l'intérieur du Marché de Gros - 5-7, rue Docteur Stein à Dijon, libres d'occupation, cadastrés section AK n° 117 et 118 d'une superficie totale de 4 635 m<sup>2</sup>, et les droits aux baux emphytéotiques initiaux des 8 septembre 1971 et 29 mai 1972, qui seront ainsi transférés de la SCI Roret à la Communauté de l'agglomération dijonnaise ;
- **de dire** que cette acquisition interviendra moyennant le prix de 575 000 €, conforme à l'évaluation de France Domaine ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'agglomération dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 73                      ABSTENTION : 0  
                  CONTRE : 0                    NE SE PRONONCE PAS : 0  
                  DONT 9 PROCURATIONS

**30. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE Zone d'aménagement concerté « Parc Mazen Sully » à Dijon - Cession du lot n°1**

LE CONSEIL DÉCIDE À LA MAJORITÉ :

- **d'autoriser** la Semaad à procéder à la vente du lot n°1 sur le Parc Mazen Sully à Dijon, dans les conditions définies ci-dessus.

SCRUTIN : POUR : 72                      ABSTENTION : 0  
              CONTRE : 1                     NE SE PRONONCE PAS : 0  
              DONT 9 PROCURATIONS

**31. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE IFORE - Demande de subvention de fonctionnement 2014**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** à IFORE Bourgogne une subvention de 17 500 €, au titre des dossiers de transmissions et reprises d'entreprises sur le territoire de l'agglomération dijonnaise menées au cours de l'année 2014 ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

SCRUTIN : POUR : 73                      ABSTENTION : 0  
              CONTRE : 0                     NE SE PRONONCE PAS : 0  
              DONT 9 PROCURATIONS

**32. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE Association Initiative Côte d'Or (ex- APH 21) - Demande de subvention 2014**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** une subvention de 16 000 € au titre de l'exercice 2014 à l'association Initiative Côte-d'Or ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

SCRUTIN : POUR : 73                      ABSTENTION : 0  
              CONTRE : 0                     NE SE PRONONCE PAS : 0  
              DONT 9 PROCURATIONS

**33. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE ARIA Bourgogne - Pôle Vitagora - Foire gastronomique 2014 « Quartier des Saveurs » - Demande de subvention**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** une subvention de 15 000 € à l'ARIA Bourgogne, au titre de l'organisation de l'espace « Quartier des Saveurs » dans le cadre de la Foire Gastronomique 2014, dont le versement interviendra selon les modalités énoncées ci-dessus ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que la somme sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours.

SCRUTIN : POUR : 73                      ABSTENTION : 0  
                  CONTRE : 0                    NE SE PRONONCE PAS : 0  
                  *DONT 9 PROCURATIONS*

**34. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE Congrès national des Offices de Tourisme de France 2015 - Subvention à l'Office de Tourisme de Dijon**

DÉLIBÉRATION RETIRÉE EN SÉANCE.

**35. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE Pôle de Gériatologie Interrégional Bourgogne Franche-Comté (PGI BFC) - Demande de subvention de fonctionnement 2014**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** à l'association Pôle de Gériatologie Inter-régional Bourgogne-Franche-Comté aux côtés des autres collectivités territoriales, une subvention de 10 000 € au titre de son exercice 2014 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice 2014.

SCRUTIN : POUR : 73                      ABSTENTION : 0  
                  CONTRE : 0                    NE SE PRONONCE PAS : 0  
                  *DONT 9 PROCURATIONS*

**36. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE Association Technopôle Agro-Environnement « AgrOnov » - Subvention de fonctionnement**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** une subvention de 40 000 € à l'Association Technopôle Agro-Environnement « AgrOnov », aux côtés de la Région Bourgogne, au titre de son fonctionnement pour l'année 2014 ;
- **d'autoriser** le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice 2014.

SCRUTIN : POUR : 73                      ABSTENTION : 0  
                  CONTRE : 0                      NE SE PRONONCE PAS : 0  
                  DONT 9 PROCURATIONS

**37. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE SATT Grand Est - Welience Agro-Environnement - Gestion des serres du Technopôle Agro-Environnement « AgrOnov » à Bretenière - Demande de subvention**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** une subvention à SATT Grand Est, d'un montant de 50 000 €, au titre de la prise en charge des serres du Technopôle Agro - Environnement de Bretenière par le département « Welience Agro - Environnement » ;
- **d'approuver** le projet de convention à intervenir entre SATT Grand Est et la Communauté de l'Agglomération dijonnaise, précisant les modalités de versement de cette subvention ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

SCRUTIN : POUR : 73                      ABSTENTION : 0  
                  CONTRE : 0                      NE SE PRONONCE PAS : 0  
                  DONT 9 PROCURATIONS

**38. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE SATT Grand Est - Projets Génobiome et Timbiokem - Demande de subventions**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** à la SATT Grand Est, au titre du projet Génobiome une subvention de 15 000 € aux côtés de la région Bourgogne ;
- **d'attribuer** à la SATT Grand Est, au titre du projet Timbiokem une subvention de 10 000 € aux côtés de la région Bourgogne ;
- **de dire** que les versements de la subvention interviendra après les formalités de dépôts en préfecture ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les sommes seront prélevées sur le budget de l'exercice concerné.

SCRUTIN : POUR : 73                      ABSTENTION : 0  
                  CONTRE : 0                      NE SE PRONONCE PAS : 0  
                  DONT 9 PROCURATIONS

**39. ENSEIGNEMENT SUPERIEUR Fondation Nationale de Sciences Politiques (Sciences Po Dijon) - Convention de partenariat - Années universitaires 2014-2017**

**LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :**

- **d'attribuer** une subvention annuelle de 123 000 € à la Fondation Nationale des Sciences Politiques, sur la période de 3 ans de 2014 à 2017, afin de financer l'opération énoncée ci-dessus ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toute pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'année 2015.

SCRUTIN : POUR : 73                      ABSTENTION : 0  
                  CONTRE : 0                    NE SE PRONONCE PAS :0  
*DONT 9 PROCURATIONS*

**40. ENSEIGNEMENT SUPERIEUR Groupe ESC Dijon-Bourgogne - Convention triennale d'investissement 2014-2016**

**LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :**

- **d'attribuer** une subvention annuelle de 500 000 € à l'ESC Dijon, sur la période de 3 ans de 2014 à 2016, afin de financer l'opération énoncée ci-dessus ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toute pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget des années 2014, 2015 et 2016.

SCRUTIN : POUR : 73                      ABSTENTION : 0  
                  CONTRE : 0                    NE SE PRONONCE PAS :0  
*DONT 9 PROCURATIONS*

**41. DEPLACEMENT, MOBILITE ET ESPACE PUBLIC Travaux d'aménagements d'arrêts de bus sur le réseau Divia - Attribution d'un fonds de concours à la commune de Saint-Apollinaire**

**LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :**

- **d'attribuer** un fonds de concours à la commune de Saint-Apollinaire à hauteur de 50 % du montant prévisionnel hors taxes pour les travaux de voirie, soit un total de 4 035,00 €,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention ci-après annexée définissant les modalités de versement du fonds de concours,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toute mesure utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

SCRUTIN : POUR : 73                      ABSTENTION : 0  
                  CONTRE : 0                    NE SE PRONONCE PAS :0  
*DONT 9 PROCURATIONS*

**42. DEPLACEMENT, MOBILITE ET ESPACE PUBLIC Travaux d'aménagements d'arrêts de bus sur le réseau Divia - Attribution d'un fonds de concours à la commune de Quetigny**

**LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :**

- **d'attribuer** un fonds de concours à la commune de Quetigny à hauteur de 50 % du montant prévisionnel hors taxes pour les travaux de voirie et de 100 % du montant prévisionnel hors taxes pour les travaux de raccordements électriques, soit un total de 6 525,00 €,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention ci-après annexée définissant les modalités de versement du fonds de concours,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toute mesure utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

SCRUTIN : POUR : 73                      ABSTENTION : 0  
                  CONTRE : 0                    NE SE PRONONCE PAS : 0  
                  *DONT 9 PROCURATIONS*

**43. DEPLACEMENT, MOBILITE ET ESPACE PUBLIC Tarifs du réseau Divia**

**LE CONSEIL DÉCIDE À LA MAJORITÉ :**

- **d'acter** la nouvelle grille tarifaire applicable sur le réseau de transport public Divia,
- **d'autoriser** l'exploitant du service Divia à appliquer, dès notification, les tarifs indiqués ci-dessus.

SCRUTIN : POUR : 51                      ABSTENTION : 12  
                  CONTRE : 10                    NE SE PRONONCE PAS : 0  
                  *DONT 9 PROCURATIONS*

**44. EAU ET ASSAINISSEMENT Eau - Contrat de concession Dijon - Plombières-lès-Dijon – Corcelles-les-Monts – Flavignerot - Fonds spécial travaux "eau potable" - Approbation du programme prévisionnel 2014**

**LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :**

- **d'approuver** le programme prévisionnel de travaux 2014 à imputer sur le fonds spécial travaux « eau potable » du Contrat de concession de Dijon / Plombières-lès-Dijon / Corcelles-les-Monts et Flavignerot,
- **de charger** le concessionnaire de solliciter les subventions nécessaires et d'obtenir l'autorisation de commencement des travaux,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toute pièce relative à ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 73                      ABSTENTION : 0  
                  CONTRE : 0                    NE SE PRONONCE PAS : 0  
                  *DONT 9 PROCURATIONS*

**45. EAU ET ASSAINISSEMENT Eau - Contrat de concession Talant - Fonds spécial travaux "eau potable" - Approbation du programme prévisionnel 2014**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le programme prévisionnel de travaux 2014 à imputer sur le fonds spécial travaux « eau potable » du Contrat de concession sur la Ville de Talant,
- **de charger** le concessionnaire de solliciter les subventions nécessaires et d'obtenir l'autorisation de commencement des travaux,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toute pièce relative à ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 73                      ABSTENTION : 0  
              CONTRE : 0                     NE SE PRONONCE PAS : 0  
*DONT 9 PROCURATIONS*

**46. EAU ET ASSAINISSEMENT Eau - Contrat de concession Est dijonnais - Fonds spécial travaux "eau potable" - Approbation du programme prévisionnel 2014**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le programme de travaux prévisionnel 2014 à imputer sur le fonds spécial travaux « eau potable » du Contrat de Concession pour l'exploitation du service de distribution d'eau potable sur l'Est dijonnais,
- **de charger** le concessionnaire de solliciter les subventions nécessaires et d'obtenir l'autorisation de commencement des travaux,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toute pièce relative à ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 73                      ABSTENTION : 0  
              CONTRE : 0                     NE SE PRONONCE PAS : 0  
*DONT 9 PROCURATIONS*

**47. EAU ET ASSAINISSEMENT Assainissement - Contrat de concession Dijon – Plombières-lès-Dijon – Corcelles-les-Monts - Fonds spécial travaux "assainissement" - Approbation du programme prévisionnel 2014**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le programme prévisionnel de travaux 2014 à imputer sur le fonds spécial travaux « assainissement » du Contrat de concession de Dijon / Plombières-lès-Dijon / Corcelles-les-Monts,
- **de charger** le concessionnaire de solliciter les subventions nécessaires et d'obtenir l'autorisation de commencement des travaux,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toute pièce relative à ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 73                      ABSTENTION : 0  
              CONTRE : 0                     NE SE PRONONCE PAS : 0  
*DONT 9 PROCURATIONS*

**48. EAU ET ASSAINISSEMENT Assainissement - Contrat de concession Talant - Fonds spécial travaux "assainissement" - Approbation du programme prévisionnel 2014**

**LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :**

- **d'approuver** le programme prévisionnel de travaux 2014 à imputer sur le fonds spécial travaux « assainissement » du Contrat de concession sur la Ville de Talant,
- **de charger** le concessionnaire de solliciter les subventions nécessaires et d'obtenir l'autorisation de commencement des travaux,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toute pièce relative à ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 73                      ABSTENTION : 0  
                  CONTRE : 0                      NE SE PRONONCE PAS : 0  
                  *DONT 9 PROCURATIONS*

**49. ENVIRONNEMENT ET SERVICE D'INTERET COLLECTIF Déchetteries - Convention avec ECODDS**

**LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :**

- **d'approuver** la signature de la convention avec l'éco organisme EcoDDS jointe en annexe ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer cette convention ainsi que tout document permettant la mise en œuvre de celle-ci ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.

SCRUTIN : POUR : 73                      ABSTENTION : 0  
                  CONTRE : 0                      NE SE PRONONCE PAS : 0  
                  *DONT 9 PROCURATIONS*

**50. ENVIRONNEMENT ET SERVICE D'INTERET COLLECTIF Déchetterie - Régularisation convention CCVO**

**LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :**

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention avec la Communauté de communes de la vallée de l'Ouche joint en annexe et à verser 13 275 € pour solde de tout compte,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.

SCRUTIN : POUR : 73                      ABSTENTION : 0  
                  CONTRE : 0                      NE SE PRONONCE PAS : 0  
                  *DONT 9 PROCURATIONS*



**51. CULTURE ET SPORTS Stade Gaston Gérard - Tribune Est - Déconstruction-reconstruction - Concours de maîtrise d'oeuvre - Désignation du maître d'oeuvre**

LE CONSEIL DÉCIDE À LA MAJORITÉ :

- **d'attribuer** le marché de maîtrise d'œuvre de déconstruction-reconstruction de la tribune Est du Stade Gaston Gérard à l'équipe déclarée lauréate du concours d'architecture et d'ingénierie constituée par : Groupement Jean Guervilly / Sarl Hervé Regnault / Groupe ALTO Sarl / BSO Sarl / BETHAK / ECB Sarl / AVEL acoustique / CASSO & associés / LTC Eurl / NR Conseils ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer le marché et tous actes à intervenir en cours d'exécution de celui-ci ;
- **de dire** que le montant des différentes missions sera réglé sur les crédits ouverts à cet effet aux exercices 2014 à 2018 ;
- **de verser**, conformément au règlement de concours, une indemnité de 80 000 € HT, à chacun des deux concurrents non retenus qui ont remis une étude complète répondant au programme ;
- **de verser** au lauréat du concours une avance sur ses honoraires égale à cette indemnité ;
- **de solliciter** l'ensemble des subventions au taux maximum susceptibles d'être accordées.

SCRUTIN : POUR : 67                      ABSTENTION : 6  
                  CONTRE : 0                    NE SE PRONONCE PAS : 0  
                  DONT 9 PROCURATIONS

**52. CULTURE ET SPORTS Piscine olympique - salle d'escalade Cime Altitude 245 - Délégation de service public - Approbation du choix du délégataire et du contrat de délégation**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le choix du candidat UCPA ASSOCIATION comme délégataire de l'exploitation de la piscine olympique et de la salle d'escalade Cime Altitude 245 ;
- **d'approuver** le contrat de délégation de service public tel que résultant du processus de négociation de la délégation du service public avec ledit candidat ;
- **de décider**, conformément à l'article L. 2224-2 du CGCT, - une prise en charge, par le Grand Dijon, des dépenses issues des contraintes de services public (les sujétions de service public résultant de la création d'une société dédiée et d'un comité de suivi, de l'accueil des établissements scolaires primaires et secondaires communautaires dans le respect des textes réglementaires, de l'accueil des associations, groupe constitués et clubs sportifs, de la mise à disposition des équipements pour l'organisation de manifestations sportives et de compétitions, de la tarification, du programme d'animation à destination du grand public, du suivi d'une démarche environnementale, des jours et horaires d'ouverture et du respect du principe de continuité du service public, des modalités d'entretien, de maintenance et de renouvellement des ouvrages des installations) ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer le Contrat de délégation de service public et ses annexes.

SCRUTIN : POUR : 73                      ABSTENTION : 0  
                  CONTRE : 0                    NE SE PRONONCE PAS : 0  
                  DONT 9 PROCURATIONS

\* \* \* \* \*

Fait à Dijon, le

03 OCT 2014

Le Président

Alain MNLLOT

